

UNION FEDERALE DE LA SANTE PRIVEE



Déclaration de l'Union Fédérale de la Santé Privée

Une chape de plomb s'est abattue sur la France depuis les attentats du 13 novembre 2015 : les manifestations sont interdites et les rassemblements à peine tolérés. De nombreux cas d'assignation à résidence sont maintenus, obligeant les personnes concernées à pointer deux fois par jour au commissariat et à rester à leur domicile de 21h30 à 7h30. Certaines-les pourraient perdre leur emploi.

L'ÉTAT D'URGENCE PERMET L'ARBITRAIRE. Ainsi, sur simple délation aux autorités, il est possible de priver une personne de ses libertés les plus élémentaires.

L'efficacité n'est pourtant pas démontrée : malgré les 2 764 perquisitions administratives, et les 294 gardes à vue, aucune filière djihadiste n'a été démantelée.

L'UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE CGT DÉNONCE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT QUI PROFITE DE L'ÉTAT D'URGENCE POUR IMPOSER L'ORDRE SOCIAL. LE CONTRÔLE DE CES MESURES PAR LE SEUL JUGE ADMINISTRATIF AU DÉTRIMENT DU JUGE JUDICIAIRE, RÉELLEMENT INDÉPENDANT, EST CONSTITUTIF D'UN GLISSEMENT AUTORITAIRE POUVANT ABOUTIR À UNE REMISE EN CAUSE DES DROITS ÉLÉMENTAIRES DE CHAQUE CITOYEN-NE.

C'est dans ce contexte, que le 23 décembre 2015, le Premier Ministre a présenté un projet de loi constitutionnelle de protection de la Nation. Il comprend deux articles relatifs d'une part, à l'état d'urgence et d'autre part, à la déchéance de nationalité de binationaux nés français, coupables de terrorisme.

Le 31 décembre 2015, dans ses vœux, le président de la République a confirmé ce projet, donnant ainsi des gages, notamment à la droite et au FN qui veulent depuis longtemps remettre en cause le droit du sol, garantie de l'égalité de tous les français devant la loi.

L'histoire retient que la dernière fois que la déchéance a été mise en place, cela a été imposé par le Gouvernement de Vichy. **C'EST UNE HONTE !**

La machine à diviser est lancée. Où va-t-elle s'arrêter ? En stigmatisant une partie des français en raison de leur origine, le Gouvernement actuel cherche à diviser alors que c'est le rassemblement qu'il convient de promouvoir.

Toutes ces mesures contreviennent non seulement aux valeurs de la gauche, mais aussi à celles portées par la Constitution française, à savoir l'égalité des citoyens-nes. Mais le Président de la République n'a que faire des valeurs, voire de l'efficacité, sa ligne de mire est sa réélection, et qu'importe s'il s'aventure sur les thèmes chers au FN et adopte les recettes xénophobes !

Ce jeu de poker politicien auquel se livrent le Président de la République et son Gouvernement n'est ni celui de la lutte contre DAESH, ni celui de la lutte contre le racisme qui déferle sur notre pays et sa population.

Face à ces dérives, de nombreuses associations et Organisations Syndicales, au premier rang desquelles la CGT, se mobilisent. De nombreux rassemblements ont lieu en territoires pour exiger la fin de l'état d'urgence et imposer la démocratie.

LA CGT EXIGE LE DROIT DE MANIFESTER ET DE LUTTER COLLECTIVEMENT CONTRE LES ATTAQUES DES PATRONS ET DU GOUVERNEMENT : SALAIRES, LICENCIEMENT, CODE DU TRAVAIL, NOUVELLES AIDES AUX ENTREPRISES SOI-DISANT POUR L'EMBAUCHE...

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT appelle l'ensemble de ses militants-es, de ses syndiqués-es à se joindre à ces appels. D'ores et déjà, il faut signer et faire signer massivement la pétition « Nous ne céderons pas ».

<http://www.nousnecederonspas.org/>

Montreuil, le 12 janvier 2016

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 71 • Fax : 01 55 82 87 77
BOURSE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
• e-mail : ufsp@sante.cgt.fr